

● (1650)

Partant du principe que l'accès au député et le service que ce dernier offre à chacun de ses électeurs constituent un principe fondamental d'un gouvernement démocratique, la proposition que nous a soumise le gouvernement s'écarte de ces principes à mon avis. Dans sa recherche désespérée d'économies possibles, le gouvernement est prêt à enfreindre des principes en vigueur de longue date dans la répartition des sièges à la Chambre des communes, et surtout au Québec. J'ai reproché aux députés ministériels leur silence sur cette question. Il est incroyable que nous ayons été saisis de toute cette question, que quelques rares députés du parti au pouvoir soient intervenus et qu'on laisse aux députés de l'opposition, qui sont conscients des conséquences que peut avoir la proposition gouvernementale, qui est une énorme erreur, le soin de se battre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire et une question à poser au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Le député et moi représentons deux circonscriptions de l'Ontario. Par le passé, je me suis rendu en diverses occasions dans la région que représente le député et je connais la circonscription provinciale de Lake Nipigon dont il parle, et qui a été si bien représentée pendant un certain nombre d'années par Jack Stokes à l'Assemblée législative provinciale. La circonscription en question, au dire du député, était plus vaste que toute l'Allemagne de l'Ouest et représentée par une seule personne à l'Assemblée législative provinciale. Au niveau fédéral, bon nombre de circonscriptions sont encore plus vastes. Je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé plus tôt. Pour commencer, je dirais que je ne fais aucun procès d'intention. Je cherche simplement à obtenir des renseignements et des idées utiles sur la façon de réorganiser tout le système de découpage électoral.

Le député pourrait-il me dire s'il serait en faveur d'une formule qui prendrait le territoire comme critère de base, du moins pour certaines régions du pays, une formule du genre de celle qu'applique le gouvernement ontarien, sauf erreur, pour le réaménagement de sa carte électorale? Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je remercie mon collègue de m'avoir posé une question stimulante. Je ne pourrai pas lui proposer de formule bien précise; je crois par ailleurs savoir que le travail effectué par l'assemblée législative ontarienne et ses commissions en vue d'adopter des dispositions, a abouti à une formule très complexe. Je me rends compte également qu'il y a des risques à exagérer la représentation géographique. Notre régime de gouvernement est basé sur la représentation proportionnelle. Cependant, le facteur clé à la charnière de ces deux principes de représentation est assurément le besoin de communiquer avec le député dont j'ai parlé à la fin de mon intervention, et c'est dans ce contexte qu'il faut tenir compte des distances que les députés ont à parcourir pour atteindre leurs électeurs, et plus important encore, de la difficulté que ces derniers ont à nous atteindre, étant donné qu'ils n'ont pas

Représentation électorale—Loi

comme nous des frais de déplacement. C'est là une réalité dont il faut tenir compte.

C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire au fil des ans, je suppose, en adoptant une attitude conservatrice pour la représentation des régions qui ne se développaient pas au même rythme que le reste du pays ou que les régions neuves, et une attitude réaliste en reconnaissant la croissance démographique qui s'y produisait. Mais la mesure à l'étude ne réussit pas à prendre la croissance en compte de façon réaliste, bien qu'elle s'attache évidemment à conserver ou du moins à ne pas réduire la représentation existante dans les régions dont la population reste stable ou même diminue en termes relatifs. En délimitant les circonscriptions électorales, il est avisé et démocratique qu'un gouvernement prévoie une certaine marge pour permettre aux électeurs de se mettre en rapport avec leur député.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Poursuivons le débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux simplement profiter des quelques minutes qui restent pour dire que j'ai siégé au comité permanent des privilèges et des élections et au comité des dépenses électorales de 1968 à 1974. Nous nous sommes posé à cette époque les mêmes questions que maintenant pour tenter de concilier le principe de la représentation proportionnelle et géographique en tenant compte de la répartition géographique de notre population. Il s'agit d'un débat tout à fait objectif car il concerne tous les députés et tous les partis. Il se peut donc que je ne partage pas l'avis de certains de mes collègues et de mon propre caucus, mais tant pis. Je sais que je ne partage pas l'avis de certains députés des autres partis non plus. Le député d'une circonscription urbaine de 100,000 électeurs répartis sur 50 milles carrés peut communiquer avec eux aussi facilement—sinon plus facilement—qu'un autre député dont les 50,000 électeurs habitent une région de 50,000 milles carrés. Voilà la difficulté que nous avons essayé de résoudre en 1968, 1969, 1970 et 1971.

Dans ma province, nous avons 25 députés pour un million d'habitants. Ensuite nous en avons eu 21, puis 17, 13 et 14, soit le minimum, dit-on. Nous avons moins de députés pour le même nombre d'habitants afin de compenser pour les régions du pays où la population est plus dense. Nous devons tenir compte à la fois du principe de la représentation proportionnelle et aussi géographique ainsi que des distances qui les séparent de leurs représentants. S'ils doivent parcourir une circonscription de 50,000 milles carrés, c'est beaucoup plus difficile que de s'occuper d'une circonscription comme la mienne, soit 50 milles carrés et 95,000 habitants. Il importe que tous les députés en tiennent compte. Le Canada, ce n'est pas seulement le centre-ville de Toronto ou le sud-ouest de l'Ontario. Dans cette mesure il faut tenir compte comme on le fait ici, de chaque région et de chaque partie du pays.